

AB

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la réunion du vendredi 4 avril 2008 à 18 heures 30

(4ème séance de l'année)

L'an deux mil huit, le 28 mars, convocation a été adressée par M. le Maire à chacun des membres du Conseil Municipal de Houlgate.

Le 4 **avril 2008** à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de son Maire, M. Jean-Claude PUPIN.

Présents : M. Jean-Claude PUPIN, Maire,

Mme Maryse VERNOCHET, Mme Chantal RASSELET, M. Patrick BARBA et M. M. Patrick TURCOTTE,

Adjoints au Maire,

M. Denis MAERTENS, Mme Agnès PINCEPOCHE, M. Jean-François MOISSON, M. Olivier COLIN, Mme Nadine HENAULT, M. Laurent LAEMLÉ, M. Frédéric CHIRON, Mme Fiona MONTANARO, Mme Thérèse JARRY, Mme Christine BARATIN, M. David DUMONT, Mme Annie DUBOS et M. Jean-Claude BOTTET, conseillers,

Formant la majorité des 18 membres en exercice.

Absent : M. Claude CAILLOUX, excusé,

Assiste : M. Alain BERTAUD, DGS,

Constatant que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le conseil désigne **M. Patrick BARBA** en qualité de **secrétaire de séance** et M. Alain BERTAUD secrétaire auxiliaire. Vote à l'unanimité.

-o-o-o-o-o-

1. CREATION DE COMMISSIONS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES :

Cf. document remis le 28 mars 2008

1.1 – Commissions librement créées :

Vote à l'unanimité des membres présents, soit la totalité des 18 membres du conseil, tant pour la formation de chacune des commissions que pour la désignation des membres de chacune d'elles,

Vu les articles L.2121.21 et L.2121.22 du code général des collectivités territoriales,

Sachant que le maire est président de droit de chacune des commissions,

Houlgate – compte rendu de la séance de conseil du vendredi 4 avril 2008

AB

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote pour la création de chacune des commissions comme pour la désignation de leurs membres, le conseil municipal DECIDE de former les commissions suivantes et PROCEDE à l'élection de leurs membres comme suit, lesquels sont déclarés élus, chacun d'eux ayant obtenu 18 voix favorables :

Commission Sociale : chargée des affaires scolaires du 1^{er} degré, d'émettre des avis en matière de gestion des bâtiments scolaires et d'attribution spécifiques en faveur des élèves ou des actions du milieu scolaire, de la politique du logement ainsi que de la gestion des représentations municipales à l'occasion des réceptions et manifestations publiques, patriotiques et autres (fanfare, gerbes florales, vin d'honneur...),

Candidats élus : **Mme Chantal RASSELET, M. Denis MAERTENS, M. Olivier COLIN et Mme Christine BARATIN.**

Commission Finances : chargée de l'étude des questions financières et fiscales, dont l'analyse des projets de budget, du compte administratif et du compte de gestion ; le contrôle de l'état des emprunts et des aides financières, la gestion des demandes de subventions émanant des associations,

Candidats élus : **Melle Maryse VERNOCHET, M. Denis MAERTENS, M. Jean-François MOISSON, Mme Thérèse JARRY et Mme Annie DUBOS.**

Commission Urbanisme Travaux et Environnement : chargée du suivi et du respect de la réglementation urbaine et du patrimoine (ex :façades), de l'entretien du domaine maritime, de la gestion et de l'entretien des bâtiments et infrastructures communales, des achats de matériels et outillages destinés aux services techniques, de l'environnement, du fleurissement, du nettoyage de la ville, des points d'enlèvement des déchets ménagers et autres, de l'accessibilité et de la réglementation de l'utilisation du domaine public,

Candidats élus : **M. Denis MAERTENS, Mme Nadine HENAULT, M. Laurent LAEMLÉ, M. Frédérick CHIRON, Mme Thérèse JARRY, M. David DUMONT, Mme Annie DUBOS et M. Jean-Claude BOTTET.**

Commission Associations Culture Animation Jeunesse : chargée du développement des activités concernant la jeunesse, des activités culturelles, de la gestion des demandes de subventions émanant des associations

Houlgate – compte rendu de la séance de conseil du vendredi 4 avril 2008

AB

(soumises à la commission des finances), de la gestion des animations communales et du soutien aux grands évènements associatifs.

Candidats élus : **M. Patrick BARBA, M. Patrick TURCOTTE, Mme Agnès PINCEPOCHE, M. Jean-François MOISSON, M. Laurent LAEMLÉ, M. Claude CAILLOUX, M. Frédérick CHIRON, Mme Christine BARATIN, M. David DUMONT et M. Jean-Claude BOTTET.**

Commission Tourisme Communication et Développement Economique:

chargée de la définition des objectifs à fixer à l'Office de Tourisme, de la politique d'équipement touristique, des relations avec les acteurs touristiques, de la communication (identité visuelle, charte graphique, supports...), de la réglementation de l'affichage, des publications municipales, du site Internet, des moyens multimédia; du développement économique (politique d'investissement immobilier, de développement de la zone artisanale et du commerce),

Candidats élus : **M. Patrick TURCOTTE, Mme Agnès PINCEPOCHE, Mme Nadine HENAULT, M. Frédérick CHIRON, Mme Fiona MONTANARO et M. David DUMONT.**

1.2 – Commissions ou conseils d'administration réglementés:

1.2.1 - Conseil d'administration du Centre d'Action Sociale : (CCAS)

Vu le code de l'Action Sociale et des Familiales, ses articles L. 123-4 et suivants (L. 123-5: rôle et compétences, L. 123-6: composition), et R.123-1 à R.123-65,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21,

Sachant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé par le maire et que le nombre de ses membres est fixé par le conseil dans la limite de huit membres élus et huit membres nommés par le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de fixer à cinq le nombre de membres élus et de membres nommés, composant sous la présidence du Maire, le Conseil d'Administration du CCAS,

Les cinq personnes suivantes se déclarant candidates, M le Maire fait procéder au vote en vue de leur désignation:

Mme Chantal RASSELET, M. Denis MAERTENS, M. Olivier COLIN, Mme Thérèse JARRY et Mme Christine BARATIN,

Chacun ayant reçu 18 voix, les 5 candidats sont déclarés élus.

2 – DESIGNATION DES DELEGUES

2.1 – Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives : délégués (CCED)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2122-33, L. 5215-10 et L. 5215-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment son article 5 relatif à la composition de son conseil,

Considérant que la représentation de la commune de Houlgate est fixée à 5 délégués titulaires et autant de délégués suppléants,

Après avoir fait appel aux candidatures pour la désignation des délégués titulaires et suppléants, M. le Maire fait procéder au vote dont le dépouillement donne résultat de 18 voix accordées à chacun des candidats,

Titulaires		Suppléants	
M. Jean-Claude	PUPIN	M. Laurent	LAEMLÉ
M. Olivier	COLIN	Mme Agnès	PINCEPOCHE
Melle Maryse	VERNOCHET	Mme Thérèse	JARRY
M. Jean-François	MOISSON	Mme Nadine	HENAULT
Mme Annie	DUBOS	M. David	DUMONT

2.2 – Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados : 2 délégués (SDEC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L. 5212-1, L. 5211-6 et L. 5211-7,

M le Maire rappelle qu'il convient de désigner deux délégués au sein du Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados (SDEC), un titulaire et un suppléant,

M. PUPIN se portant seul candidat en qualité de délégué titulaire, puis M. Patrick BARBA, seul en qualité de suppléant,

Le conseil municipal procède au vote,

Constatant que chacun des candidats a reçu 18 voix,

M. Jean-Claude PUPIN est déclaré élu délégué titulaire auprès du SDEC,

et **M. Patrick BARBA** délégué suppléant.

2.3 – Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable du Plateau d’Heuland : désignation de 2 délégués titulaires

La commune de Houlgate adhérant au Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable du Plateau d’Heuland, M le Maire précise qu’il y a lieu de désigner deux délégués, pour y siéger,

Avant de donner connaissance de sa candidature, M. PUPIN donne lecture d’une lettre du Docteur André FAUVEL annonçant son intérêt pour le Syndicat et souhaitant y être désigné comme délégué du conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5212-7 (3^{ème} alinéa) autorisant le choix de « tout citoyen réunissant les conditions pour faire partie d’un conseil municipal ... »,

Après en avoir délibéré, M. le maire fait procéder au vote,

Le scrutin donnant les résultats suivants :

- le Docteur André FAUVEL : 18 voix
- M. Jean-Claude PUPIN : 18 voix

Ayant obtenu la totalité des voix, le **Docteur André FAUVEL** et **M. Jean-Claude PUPIN** sont désignés en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune auprès du comité syndical du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable du plateau d’Heuland.

2.4 – Syndicat mixte de production d’eau potable du Nord Pays d’Auge : 2 délégués

La commune de Houlgate adhérant au Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable du Plateau d’Heuland, M le Maire précise qu’il y a lieu de désigner deux délégués, pour y siéger,

Houlgate – compte rendu de la séance de conseil du vendredi 4 avril 2008

AB

Avant de donner connaissance de sa candidature, M. PUPIN donne lecture d'une lettre du Docteur André FAUVEL annonçant son intérêt pour le Syndicat et souhaitant y être désigné comme délégué du conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5212-7 (3^{ème} alinéa) autorisant le choix de « tout citoyen réunissant les conditions pour faire partie d'un conseil municipal ... »,

Après en avoir délibéré, M. le maire fait procéder au vote,
Le scrutin donnant les résultats suivants :

Ont obtenu : M. Jean-Claude PUPIN : 18 voix
M. Denis MAERTENS : 18 voix

M. Jean-Claude PUPIN et M. Denis MAERTENS ayant obtenu la totalité des voix, sont désignés en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune auprès du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du plateau d'Heuland.

2.5 – Syndicat Intercommunal d'adduction en Eau Potable de Dives – Cabourg – Houlgate : 3 délégués

Considérant que suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008, il y a lieu de renouveler la désignation de trois délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de Cabourg, Dives-sur-Mer et Houlgate (siège à Cabourg),

M. PUPIN, Melle VERNOCHET et Mme JARRY se portant candidats,

Le conseil procède au vote,

Constatant que chacun des candidats a reçu 18 voix,

M. Jean-Claude PUPIN, Maire, **Mme Maryse VERNOCHET**, 1^{er} Adjoint au Maire, et **Mme Thérèse JARRY**, Conseillère, sont déclarés élus en qualité de délégués pour représenter la commune au sein du comité du Syndicat d'Adduction d'eau,

3 – INDEMNITES DES ELUS :

Houlgate – compte rendu de la séance de conseil du vendredi 4 avril 2008

AB

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (JO 28) modifiant le Code Général des collectivités territoriales quant aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu l'article L.2123-20-1, ainsi que les articles L2123-22 3°, L. 2123-23, L. 2123-24 (majoration) et R 2123-23 3° du CGCT, relatifs aux indemnités de fonction et à leur majoration, à raison de 50 % maximum pour les stations classées,

Vu les délibérations antérieures des 16 mars 2001 et 27.05.2002, portant attribution d'indemnités au Maire et à ses quatre Adjoints,

Considérant que la commune de Houlgate a été classée station climatique par un décret du 12 mai 1921,

Considérant que la loi susvisée du 27.02.2002 majore le plafond maximum des indemnités d'Adjoint et permet d'étendre également le bénéfice des indemnités de fonction aux conseillers municipaux, dans la limite d'un plafond de 6 % de la valeur de l'indice brut 1015 (IM 820) mais sans dépassement de l'enveloppe indemnitaire maximum du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il serait souhaitable de pouvoir indemniser un conseiller à l'occasion de l'accomplissement de missions ponctuelles confiées par le Maire,

Considérant que les quatre Adjoints élus par le Conseil le 21 mars 2008, doivent être titulaires de délégations de fonction attribuées par arrêté municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, soit 18 voix favorables:

- de fixer comme suit le taux d'indemnité des élus, avec effet immédiat :

Fonction et désignation	Taux d'indemnité individuel en % de l'I. B. 1015 (I. M. 820)	Nombre de bénéficiaires	Enveloppe indemnitaire
Le Maire :	43 % + 50 % = 64,50 % de l'IB 1015	1	64,50 %
Les Adjoints au Maire (1)	15,70 % + 50 % = 23,55 %	4	94,20 %
Les Conseillers Municipaux (2)	3,20 % + 1,60 % = 4,80 %	1 (Une fois le taux)	4,80 %
Total maximum en pourcentage de l'indice brut 1015			163,50 %

Houlgate – compte rendu de la séance de conseil du vendredi 4 avril 2008

AB

- d'accorder le bénéfice des indemnités du Maire et des quatre Adjoints au Maire pour la durée résiduelle de leur mandat municipal,
- d'accorder le bénéfice d'indemnités ponctuelles aux conseillers municipaux, à l'occasion de missions définies par arrêté municipal portant désignation d'un conseiller ou d'une conseillère, de la mission confiée, de sa durée et de son taux d'indemnisation,
- de limiter le cumul des indemnités allouées aux Conseillers Municipaux, au plafond de l'enveloppe indemnitaire adoptée ci-dessus, soit dans une année un maximum de 12 mensualités au taux de 4,80 % de l'indice brut 1015,
- de prélever les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

(1) Taux maximum par Adjoint : $16,50 \% - 0,80 \% = 15,70 \%$

(2) Marge disponible pour les conseillers : $0,80 \% \times 4 = 3,20 \% + 50 \% = 4,80 \%$

4 – CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DES COMMUNES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL : aménagement de la rue Général LECLERC (RD n°513)

M. le maire présente et soumet à l'approbation de l'assemblée une convention proposée par le Conseil général du Calvados, fixant les modalités de financement, de répartition des maîtrises d'ouvrages et de versement du fonds de concours d'un montant de 10.885 € HT au bénéfice de la commune, pour l'aménagement d'une section de la rue Général Leclerc (RD n°513) sur une longueur de 400 mètres.

Il précise être intervenu en son temps pour obtenir une prise en charge du Conseil Général correspondant aux travaux portant sur l'ancienne emprise de chaussée départementale, sur laquelle la commune a élargi ses trottoirs.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21,

Vu la convention susmentionnée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité, soit 18 voix favorables : d'approuver ladite convention et d'autoriser M. le maire à intervenir à sa signature.

5 – INFORMATIONS :

Houlgate – compte rendu de la séance de conseil du vendredi 4 avril 2008

AB

M. PUPIN donne connaissance d'une lettre du Conseil Général du Calvados en date du 2 avril 2008 (reçue le 4), annonçant, lors de sa réunion du 31 mars, la commission permanente a décidé l'octroi au bénéfice de la commune, d'une subvention de 28.000 € au titre du produit des amendes de police, pour le financement des travaux de la rue G. Leclerc (RD n°513).

Il rappelle également qu'une subvention de 2.250 € devrait également être allouée à la commune à titre de participation au financement des bordures de trottoirs du RD n°513.

CCED : M. PUPIN annonce que les délégués des communes membres seront réunis le vendredi 11 avril 2008 à 18 heures pour l'élection du Président et des Vice-présidents ;

que le prochain conseil municipal sera réuni le même jour à 20 H30, notamment pour voter le budget et les taux d'imposition. Une convocation sera remise à chacun à l'issue de la présente séance.